

1.

Débitrice: **Italfun SA**, Saint-Nicolas 10, 2000 **Neuchâtel**
2.

Remarques: commerce de denrées alimentaires, en particulier commerce de café et exploitation d'établissements publics.
L'état de collocation des créanciers de la faillite précitée est déposé à l'Office soussigné où il peut être consulté. Les actions en contestation doivent être introduites dans les vingt jours dès le 28 juillet 2004, sinon ledit état sera considéré comme accepté.
L'inventaire est également déposé. Les recours éventuels doivent être déposés dans le délai de vingt jours (art. 32 OAOF).

Office des faillites
2053 Cernier NE

(02377970)